CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FG ACTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Joubert 75009 Paris
387 690 902 R.C.S. PARIS

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui doit se tenir le 26 mai 2016 à 9 heures au siège social sis au 22, rue Joubert – 75009 PARIS, à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'ordre du jour de cette assemblée sera le suivant :

— Rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos ;

— Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos et sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;

— Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 et des conventions susmentionnées ;

— Affectation du résultat net et des plus et moins-values nettes de l'exercice 2015 ;

— Quitus aux administrateurs ;

— Renouvellement du mandat des administrateurs suivants :
- Monsieur François WERNER ;
- Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de Dommages ;
- Crédit Coopératif ;
- BTP Banque ;

— Pouvoirs.

Le bilan, le compte de résultat, la composition des actifs, les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront adressés gratuitement aux actionnaires qui en feront la demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS – Service Clients – 22, rue Joubert – 75009 Paris – email : contact@ecofi.fr. Les demandes d'inscription par les actionnaires de projets de résolutions doivent être envoyées au siège social de la société de gestion mentionné ci-dessus, dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, ou pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire. Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir dans le même délai, au siège social de la société Ecofi Investissements, 22, rue Joubert 75009 Paris, un certificat d'immobilisation délivré par un intermédiaire teneur de comptes habilité (banque, société de bourse, établissement financier). Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande au plus tard six jours avant la date de la réunion. Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter par procuration ou de participer directement à l'assemblée. Le formulaire complété et signé devra être renvoyé de telle façon que les services de la société Ecofi Investissements puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires.

Le Conseil d'administration

1601675